

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 10

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Le tunnel routier du Grand Saint-Bernard a 10 ans

Le 5 avril 1962 les équipes de percement italienne au sud et suisse au nord se rejoignaient, après avoir fait sauter la dernière paroi de pierre qui les séparait. Le Val d'Aoste et Turin étaient donc ainsi directement ralliés au Valais, à la Suisse et, par extension, à la France du nord et de l'ouest.

Le premier tunnel routier trans-alpin était percé. Les travaux avaient commencé en 1958 et le tunnel fut mis en exploitation en mars 1964.

Placé sur un des axes routiers les plus importants reliant le nord des Alpes à l'Italie à travers la Suisse romande, le tunnel du Grand-Saint-Bernard a connu dès le début un grand succès. Le trafic n'a cessé d'augmenter et en 1971, plus de 430 000 véhicules l'ont traversé.

Le complexe du Grand-Saint-Bernard comprend la galerie proprement dite de 5 900 mètres, ainsi que 17 kilomètres de routes nouvelles du côté suisse et italien, entièrement couvertes sur 13 kilomètres qui garantissent pendant toute l'année un accès aisé.

Au sud, le réseau autoroutier italien arrive jusqu'à Aoste ; au nord l'autoroute suisse est en exploitation des portes de Lausanne à Villeneuve, et son prolongement vers Martigny ne saurait tarder. En outre, les travaux sur les routes d'accès pro-

prement dites d'Aoste à Martigny se poursuivent activement. Toutes les conditions sont donc réunies pour que le tunnel du Grand-Saint-Bernard continue, dans la prochaine décennie, à connaître une augmentation de trafic qui sera bénéfique pour les importantes régions touristiques qui l'entourent et pour l'économie européenne en général.

Prix du passage : 14,50 FS à 35 FS suivant les dimensions de la voiture (par exemple : jusqu'à 2,08 m d'empattement FS 14,50 ; de 2,085 m-3,2 m FS 22,50, etc.).

Maintien de 12 escadrons de dragons, demande la commission militaire du Conseil national

La commission militaire du Conseil national, réunie à Berne, s'est prononcée en faveur du maintien de 12 escadrons de dragons, contre le Conseil fédéral qui avait maintenu, après un examen supplémentaire de la question demandé par la commission, sa proposition de suppression complète. Telle est la nouvelle annoncée lors d'une conférence de presse au Palais fédéral, par le président de la commission, le conseiller national Daniel Mueller (rad.-soc.).

Le rapport complémentaire du Conseil fédéral, a précisé M. Mueller, a examiné trois possibilités : maintien de 6, de 9 et de 12 escadrons. La première hypo-

thèse, indique le rapport, ne nécessiterait pas la mise à contribution d'autres troupes, la deuxième aboutirait à la dissolution d'un bataillon de dragons motorisés et d'un bataillon de cyclistes, l'un et l'autre Romands, la troisième amènerait à renoncer à deux bataillons de cyclistes, un romand et un alémanique. Selon le Conseil fédéral, les trois solutions présentent des inconvénients, raison pour laquelle il convient de maintenir le projet de suppression totale.

La commission, a poursuivi M. Mueller, après avoir examiné attentivement tous les aspects de la question, et non sans tenir compte des sentiments favorables aux dragons tels qu'ils se sont manifestés dans l'opinion publique, n'a pas retenu l'hypothèse d'une suppression complète. Parmi les trois variantes étudiées par le Conseil fédéral, elle s'est prononcée en faveur de celle prévoyant le maintien de douze escadrons, par 10 voix contre 7. De l'avis de la commission, cette solution moyenne est supportable dans la situation actuelle.

Le Conseil fédéral va formuler maintenant de manière définitive des propositions tenant compte du vote de la commission. Cette dernière a demandé au gouvernement de chercher des solutions mettant le moins possible à contribution les troupes cyclistes, qui ont une grande valeur combattive, peuvent mener un combat d'infanterie, et sont particulièrement mobiles.

Message du Conseil fédéral sur l'assistance des Suisses de l'étranger

Le Conseil fédéral vient d'approuver un message aux Chambres fédérales à l'appui d'un projet de loi sur l'assistance des Suisses de l'étranger. Selon le

projet de loi, fondé sur l'article 45 bis de la Constitution fédérale approuvé le 16 octobre 1966 par le peuple et les cantons, la Confédération s'engage à prendre à sa charge l'assistance des Suisses de l'étranger.

Les nouvelles dispositions visent avant tout à assurer un traitement uniforme des cas d'assistance, ce qui n'est pas garanti dans la réglementation actuelle par les cantons et les communes, et à les liquider plus rapidement. Les cantons d'origine devront continuer à secourir leurs ressortissants en France et en République fédérale d'Allemagne dans les limites des conventions d'assistance. La Confédération prendra à sa charge tous les autres frais et remboursera aux cantons les dépenses éventuelles qu'ils auront engagées pour les Suisses de l'étranger durant les trois premiers mois suivant leur retour en Suisse, pour autant que les indigents aient séjourné au moins trois ans à l'étranger.

Pour des motifs de droit constitutionnel, l'assistance des citoyens suisses tombés dans le besoin lors d'un séjour temporaire à l'étranger ne peut être réglée dans cette loi. En revanche, il est prévu d'autoriser la division de police, par un arrêté spécial, à leur allouer, en cas de nécessité et à des conditions déterminées, des avances remboursables.

Tous les cantons et organisations consultés ont approuvé la prise en charge de l'assistance des Suisses de l'étranger par la Confédération.

Réunion annuelle des ambassadeurs

La réunion annuelle des chefs de missions diplomatiques suisses à l'étranger s'est ouverte fin août sous la présidence du conseiller fédéral Pierre Graber. Une cinquantaine d'ambassadeurs y participaient. Ils entendirent notamment des exposés du président de la Confédération,

du chef du Département politique, du président du Conseil suisse de la science, du directeur de la Division du commerce ainsi que d'un directeur général de la Banque nationale suisse. Les thèmes de discussion concernant la coopération technique, la conférence de sécurité européenne, les problèmes monétaires internationaux, les questions économiques et commerciales en relation avec l'accord de Bruxelles et la situation de la Suisse d'aujourd'hui et de demain.

L'excursion traditionnelle a conduit les participants dans le canton de Soleure.

Conseil fédéral

Au cours de sa séance de fin août, le Conseil fédéral a pris un certain nombre de décisions, rendues publiques sous forme de communiqués. Les plus importantes de ces décisions concernent la participation des Suisses aux satellites d'application de l'organisation européenne de recherches spatiales (CERS), l'amélioration du système d'information en matière de politique conjoncturelle, la nomination d'un nouveau président du Conseil suisse de la science, ainsi que celle d'un nouveau directeur suppléant à l'office fédéral des transports.

La participation de la Suisse aux satellites d'application du CERS est traitée dans un message aux Chambres, dont le Conseil fédéral a approuvé le texte. Le Gouvernement demande au Parlement d'accepter une demande de crédit de 21 millions de francs pour le financement de la mise en route, d'ici à 1974, de trois projets de satellites : un satellite météorologique, un satellite aéronautique et un satellite de télécommunications.

On se souvient que le Conseil du CERS a décidé, le 20 décembre 1971, de réorienter les activités de l'organisation vers l'utilisation pratique de l'espace. Jusque-là, en effet, elle s'était

consacrée uniquement à la recherche scientifique, mais au cours des dernières années, il est apparu que la technologie spatiale offre de nombreuses possibilités d'applications pratiques. La réorganisation des activités du CERS a ainsi été influencée par le fait que plusieurs Etats membres ont développé leur propre programme de recherches spatiales.

Sans être aussi spectaculaires que celles des grandes puissances, les réalisations spatiales du CERS ont été tout de même remarquables. Dans le cadre de son programme de recherches, l'organisation a lancé plus de 170 fusées-sondes et six satellites scientifiques grâce auxquels l'industrie européenne a pu acquérir des expériences très précieuses dans le domaine de la technologie spatiale. Le programme de satellites d'application du CERS permettra aux entreprises européennes de développer encore davantage leurs connaissances et leurs expériences dans ce domaine qui se trouve à la pointe du progrès.

Les institutions scientifiques de notre pays et les industries suisses ont déjà contribué aux succès du CERS. Le nouveau programme d'application, souligne le communiqué à ce sujet, leur permettra de continuer à développer leurs activités dans ce domaine de la technique dont l'importance ne cessera de croître dans l'avenir.

Le gouvernement a d'autre part décidé d'améliorer le système d'information en matière de politique conjoncturelle. L'idée pour y parvenir, est de recourir à des indicateurs d'alerte, ainsi que d'analyser de manière plus détaillée certaines données économiques, telles que l'emploi dans les divers secteurs et branches économiques, la production, les commandes, les stocks, le chiffre d'affaires et les investissements. A cette fin, il sera nécessaire de développer différents systèmes d'investigations, en particulier la

statistique industrielle, la statistique de l'impôt pour la défense nationale et la statistique monétaire.

Au chapitre du Département de l'intérieur, le Conseil fédéral a pris acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission à la fin de la période administrative en cours du président du Conseil suisse de la science, le professeur Karl Schmid, de Zurich. Le remplaçant de ce dernier a été nommé en la personne du professeur Hugo Aebi, professeur ordinaire de chimie physiologique et directeur de l'institut de biochimie médicale de l'université de Berne. Le professeur Aebi entrera en fonction le 1^{er} janvier prochain.

Une subvention de quelque 20 millions a été accordée au canton de Genève pour la construction des quatre premières étapes du bâtiment de sciences de l'université, et l'Ecole polytechnique de Lausanne va recevoir un peu plus de 300 000 francs, pour aménager des locaux d'enseignement et d'essais et des laboratoires supplémentaires. Ces locaux seront mis à la disposition d'instituts faisant partie des départements de mathématiques, d'architecture et de physique.

Une dernière décision gouvernementale concernant le Département de l'intérieur a trait au commerce des denrées alimentaires. 28 articles de l'ordonnance à leur sujet ont été modifiés, pour tenir compte de l'évolution la plus récente dans le domaine de la recherche nutritionnelle et de la technologie de ces denrées. Un nouveau directeur suppléant de l'Office fédéral des transports a été nommé. Il s'agit de M. Fritz Buerki, jusqu'ici sous-directeur de cet office. M. Buerki succède à M. Albert Coudray, dont la démission a été acceptée avec remerciements pour les services rendus.

Le Conseil fédéral a enfin répondu à deux petites questions dont l'une concerne les conférences sur la subversion données par le major Cincera, de Zurich. Il n'y a pas lieu de craindre a estimé le Gouvernement, que les conceptions démocratiques ou l'objectivité ne soient pas respectées, car les exposés du major sont suivis d'une discussion pendant laquelle les participants peuvent échanger librement leurs opinions.

La seconde petite question avait trait à la récupération des hydrocarbures déjà utilisés. Le Conseil fédéral a estimé qu'il faut encourager la réutilisation des déchets en général et, en particulier, le réaffinage des huiles usées. Les établissements et exploitations de la Confédération doivent évidemment se conformer à cette manière de faire. Mais il conviendra de limiter le plus possible les risques de pollution atmosphérique et d'éliminer de façon satisfaisante les résidus du traitement des huiles usées dans le cas du réaffinage.

Accord Suisse-CEE : deux commissions du Conseil national pour le référendum

Deux commissions du Conseil national — celle des Affaires étrangères et celle du Commerce extérieur — ont décidé de proposer aux Chambres de soumettre l'accord de libre échange de la Suisse avec la CEE à l'approbation du peuple et des cantons. C'est à l'unanimité et sans abstention que les deux commissions, qui ont siégé en commun puis séparément, ont d'abord approuvé l'accord, puis le recours au référendum obligatoire. Les Chambres en discuteront au cours de la prochaine session qui s'est ouverte le 18 septembre.

Voici le communiqué publié à ce sujet par le secrétariat de l'Assemblée fédérale :

« La commission du commerce extérieur et la commission des affaires étrangères du Conseil national ont siégé à Berne pour commencer, les deux commissions ont entendu des exposés introductifs des conseillers fédéraux Graber et Brugger et de l'ambassadeur Jolles concernant les accords conclus entre la Suisse et les communautés européennes. Elles ont ensuite délibéré séparément. En outre, la commission du commerce extérieur a procédé à des auditions d'experts concernant l'accord de libre-échange passé entre la Suisse et la CEE, en compagnie de représentants de l'économie, notamment Mlle Denise Berthoud, avocate, Neuchâtel (représentante des associations de consommateurs et des associations féminines), M. Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne, M. René Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, Brugg, et M. Gerhard Winterberger, directeur de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich.

Après une discussion nourrie, les deux commissions ont décidé à l'unanimité de recommander au Conseil d'approuver les arrêtés fédéraux proposés par le Conseil fédéral, il s'agit en l'occurrence des arrêtés fédéraux concernant l'accord entre la Suisse et la CEE, l'accord avec les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'accord additionnel avec la principauté de Liechtenstein, l'accord horloger ainsi que l'autorisation de modifier la convention passée avec l'AELE. La commission a en particulier adopté la proposition du Conseil fédéral de soumettre l'accord de libre-échange à l'approbation du peuple et des cantons. Les deux commissions recommandent également au Conseil d'approuver l'arrêté fédéral concernant l'ac-

cord sur le statut juridique en Suisse de la banque européenne d'investissement.

En outre, la commission du commerce extérieur a pris acte du 85^e rapport du Conseil fédéral sur les mesures de défense économique envers l'étranger ainsi que sur d'autres questions relatives à l'économie extérieure, et du 17^e rapport concernant les modifications du tarif d'usage des douanes suisses, ces rapports ont été approuvés. Enfin, la commission a recommandé au Conseil d'approuver les modifications de la loi sur les douanes proposées par le Conseil fédéral. La commission du commerce extérieur a siégé sous la présidence du conseiller national Weber-Schwyz et la commission des affaires étrangères sous celle du conseiller national Carruzzo. »

Une étude des « rencontres suisses » sur la crise de la main-d'œuvre

« Crise des métiers — menace économique — la Suisse devant la pénurie de main-d'œuvre », c'est le titre de l'étude que les « Rencontres suisses » (centre suisse d'étude et d'information, à Lausanne) ont présentée à la presse dans la capitale vaudoise, sous la présidence de M. C.-F. Ducommun. Cet ouvrage de 350 pages a été réalisé en trois ans avec le concours de nombreuses personnalités des pouvoirs publics, des entreprises, des syndicats, de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il souligne le besoin pour notre industrie de résoudre le grave problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, alors que la Suisse voit s'ouvrir devant elle de nouvelles possibilités d'expansion du fait de la libération des échanges dans une communauté européenne élargie à quelque 260 millions de consommateurs.

Après avoir exposé les aspects actuels de l'économie suisse et les conséquences de l'afflux de travailleurs étrangers, cette étude montre la nécessité d'assurer la promotion et la relève des ouvriers suisses par une meilleure orientation professionnelle, une modernisation de l'apprentissage et une revalorisation des métiers manuels.

Dans sa présentation de l'ouvrage, M. C. F. Ducommun a déploré que la Suisse manque de main-d'œuvre indigène hautement qualifiée, ce qui porte préjudice à la qualité de sa production, au moment même où il s'agit pour elle de « faire mieux » plutôt que de « faire plus ».

M. Celio doit rester à son poste Collecte des signatures des radicaux bernois

Le comité directeur de la section bernoise du parti radical-démocratique a décidé de lancer une campagne dont le but est de faire revenir le conseiller fédéral Celio sur sa décision de quitter le Gouvernement à la fin de son mandat présidentiel. Il serait dans l'intérêt du pays, estiment les radicaux bernois, que M. Nello Celio demeure à la tête du Département des finances et des douanes pendant un certain temps encore, étant donné la conjoncture. Notre actuel grand argentier est le mieux placé, déclare en substance le comité directeur, pour poursuivre la réforme des finances fédérales et la lutte contre l'inflation.

Une collecte de signatures sera organisée afin d'exprimer au président de la Confédération la confiance des Suisses et des Suissesses et leur désir de le voir continuer à diriger nos finances. Le parti espère, par ce moyen, inciter le ministre à « ne pas dire son dernier mot » et à tenir compte du désir du peuple suisse.

La section de Bâle-Campagne du parti radical avait déjà lancé un appel, en juin dernier, en vue de dissuader M. Celio de se retirer de l'exécutif fédéral à la fin de cette année.

Le Conseil fédéral décide de proposer aux Chambres de soumettre au peuple et aux cantons l'accord conclu entre la Suisse et la CEE

Dans une brève conférence de presse, le vice-chancelier de la Confédération, M. Buser, a commenté la décision prise par le Conseil fédéral, de proposer aux Chambres de soumettre à l'approbation des accords conclus à Bruxelles entre la Suisse et la CEE au peuple et aux cantons. La formule adoptée par le Gouvernement est la suivante : dans l'arrêté portant approbation, proposé aux Chambres, figure une disposition prévoyant que cet arrêté sera soumis au vote du peuple et des cantons.

Comme on le sait, conformément à la Constitution, une telle consultation n'est pas nécessaire. Le Conseil fédéral, après avoir longuement pesé le pour et le contre, l'a néanmoins jugée utile. Il appartiendra donc aux deux Conseils de se prononcer en dernier recours. La votation, si elle est décidée, aura lieu les samedi et dimanche 2 et 3 décembre prochains. Le Gouvernement n'a pas recouru, comme l'avaient suggéré certains, à l'artifice d'un additif constitutionnel, utilisé lors de l'adhésion de la Suisse à la Société des nations, le 16 mai 1920.

Rien juridiquement, ne justifie, selon les dispositions constitutionnelles, une votation populaire. La Constitution fédérale ne prévoit le référendum que dans le cas de traités internationaux conclus pour une durée indéterminée ou pour plus de 15 ans, sauf s'ils peuvent être résiliés avant cette même durée.